

Non à l'impunité !

Arrêté et condamné à deux ans de prison pour un poème posté sur sa page Facebook, le journaliste Mohamed Tamalt est jugé coupable « d'offense aux institutions et au Président de la République ». Un homme public, fut-il Président de la République, doit accepter la critique, il y va de la bonne gouvernance d'un pays.

De sa prison, Mohamed n'avait d'autre choix que d'observer une grève de la faim pour se défendre et dénoncer l'injustice dont il est victime. Alors que son état de santé s'est très vite dégradé en raison de ses antécédents médicaux, aggravés par la grève de la faim, mais aussi, sans doute, par les sévices subis lors des interrogatoires, malgré les protestations de ses avocats et le dépôt de plainte contre le directeur de la prison de Koléa, dans la wilaya (le département) de Tipaza.

En laissant ainsi mourir Mohamed le dimanche 11 décembre 2016 en prison dans des conditions pour le moins suspectes, les pouvoirs publics ont fait preuve d'une négligence coupable, et sa mort est un grave signal adressé à la profession de journaliste, laquelle a déjà payé un lourd tribut durant la décennie 1990, pour réduire en peau de chagrin la liberté d'expression chèrement acquise grâce aux sacrifices des Algérien(ne)s. Ce crime abject restera une flétrissure de plus pour ce régime, et qui, loin de nous dissuader, ne fait qu'accroître notre détermination à dénoncer les manquements aux droits fondamentaux des citoyens.

Nous associatifs, syndicalistes, universitaires et citoyens... appelons les autorités algériennes à :

- mettre en place sans délai une commission d'enquête indépendante pour élucider les circonstances exactes de la mort de Mohamed Tamalt,
- libérer immédiatement tous les détenus pour délits d'opinion, notamment le docteur Fekhar, Baba Nedjar, le journaliste Hassane Bouras, ce dernier condamné à un an de prison pour avoir dénoncé des faits de corruption, et les Mozabites injustement emprisonnés,
- créer un observatoire des prisons indépendant et citoyen,
- lever les obstacles à l'action des associations de défense des droits de l'Homme,
- respecter les libertés de conscience et d'expression.

Pour signer ce texte, envoyez votre soutien par mail au : contact@forsem.fr